

# le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 63 - octobre 2008



Tel Victor Hugo, souhaitant « cultiver l'art d'être grand-père », j'ai décidé de renoncer à mes fonctions de Délégué Général de l'UIC Ile de France.

Le Bureau de l'UIC Ile de France, dans sa sagesse, a proposé au Conseil d'Administration Gilles LE MAIRE pour me remplacer, lui qui s'est trouvé associé à toutes les opérations et à tous les combats menés depuis 13 ans au sein de leur UIC Régionale pour développer des actions nouvelles comme le Village de la Chimie et défendre toutes les entreprises et en particulier les PME franciliennes.

Mon temps libre sera utilisé pour tenter de généraliser grâce au MEDEF Ile de France et au Conseil Economique et Social de la Région d'Ile de France, les expériences initiées dans la chimie dans les relations Ecole-Entreprise et la professionnalisation en fin de cursus scolaire et l'insertion des jeunes.

Transmettre, encore et toujours !



Je vous l'ai bien dit, « ....de l'art d'être grand-père ! ».

Gérald LEHMANN  
Délégué Général

## Nouvelle dynamique pour une plus grande efficacité

Le séminaire annuel, qui réunit les équipes dirigeantes des UIC régionales et de l'UIC, s'inscrit dans la dynamique d'efficacité dont Bernard Chambon nous rappelait l'importance à la une du Catalyseur de Juillet.

Accueillis à Reims par l'UIC Champagne-Ardenne du 7 au 9 octobre, Bernard Chambon et Jean Pelin, respectivement Président et Directeur général de l'UIC, Claire Dadou-Willmann, coordonatrice du réseau des UIC régionales, les Présidents et Délégués généraux des UIC régionales et les directeurs de département de l'UIC travailleront ensemble pendant deux jours avec un double objectif :

- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre de façon coordonnée par l'ensemble des UIC régionales et l'UIC nationale, en définissant pour chacune d'elles les budgets, plannings et indicateurs de suivi sans lesquels il ne peut y avoir de résultats tangibles.

- Affirmer l'importance de l'innovation pour le futur de notre profession et promouvoir entre les participants les

actions développées avec succès par l'un ou l'autre dans nos différents domaines d'activité.

Cette dynamique nouvelle, tous les acteurs des UIC veulent la mettre en œuvre avec ce séminaire :

- Par l'implication personnelle des présidents de l'UIC et des UIC régionales, et de leurs directeurs et délégués généraux, dans la préparation de ce séminaire, car c'est bien l'objectif d'exigence au service des entreprises de la chimie qui nous unit.

- Par les thèmes qui y seront travaillés, qui traduisent notre souci de connaître et comprendre vos préoccupations et d'y apporter des réponses pertinentes par les moyens les plus appropriés.

- Par la visite de l'Association Régionale du Développement, en partenariat avec l'UIC dans le cadre du pôle de compétitivité « industries et agro-ressources (IAR) », et par le partage d'expériences autour d'une réalisation concrète pour promouvoir l'innovation dans nos entreprises.

Cette volonté d'exigence et de dynamisme, ce souci

d'efficacité au service de nos industries, seront de peu d'effet si chacune de nos entreprises adhérentes, chacun de ses dirigeants, n'apporte pas sa contribution à cette œuvre collective : dialogue avec vos interlocuteurs à l'UIC Ile de France, pour que vos préoccupations soient connues, comprises et prises en compte par votre organisation professionnelle, présence active des administrateurs aux Conseils d'Administration, participation aux commissions et groupes de travail, exercice de mandats pour représenter notre profession dans les divers organismes de concertation, de gestion ou de contrôle : chacun peut et doit apporter sa pierre à l'édifice.

C'est notre volonté de travailler ensemble qui transformera notre devise « les industriels de la Chimie, l'avenir comme exigence » et le thème de l'université d'été du MEDEF « Voir en Grand », en une dynamique d'efficacité nous permettant d'assurer et de maîtriser le futur de notre industrie.

Guy de GAULMYN  
Président de l'UIC Ile de France

# Les grands enjeux de l'Inspection des Installations Classées en Ile de France

**L'Inspection des Installations Classées occupe une place essentielle pour répondre aux défis du développement durable.**

**Le caractère prioritaire de ses missions de prévention des risques a été réaffirmé dans le cadre de la Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP) voulu par le**

**Président de la République.**

Pleinement inscrite dans le cadre du projet stratégique du grand ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) regroupant l'environnement, les transports, l'énergie, l'urbanisme et la prévention des risques, l'Inspection verra ses moyens se renforcer dans les années à venir, conformément à ce qui avait été décidé à l'issue du Grenelle de l'Environnement. Elle pourra ainsi accentuer encore ses efforts auprès de l'industrie pour prévenir les risques et les pollutions de toute nature.

L'Inspection des Installations Classées continuera à se concentrer sur ce qui constitue le cœur de son métier : instruire les dossiers d'autorisation et d'extension, et contrôler sur le terrain les sites industriels. Plusieurs thèmes constitueront également des priorités pour l'année à venir.

## Les PPRT : Des études de dangers pas toujours au niveau

Dans le domaine du risque accidentel, la priorité absolue sera de mener à leur terme les Plans de Prévention des Ris-

ques Technologiques (PPRT) autour des sites SEVESO seuil haut. Ces plans voulus par le législateur suite à l'accident d'AZF à Toulouse encadreront en particulier la démarche de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques. Cela suppose au préalable une connaissance fine de l'aléa. Les exploitants devront s'astreindre à remettre des Etudes de Dangers (EDD) conformes à la nouvelle approche probabiliste d'analyse des risques. L'insuffisance trop souvent constatée des EDD remises à l'administration n'est plus acceptable. Ces plans doivent être approuvés sans délais, c'est notre responsabilité collective.

## Réduire l'impact des ICPE\* : Focus sur les IPPC\*\*

Dans le domaine de la réduction de l'impact des installations classées sur l'environnement, la mise en conformité des établissements dits « IPPC » est le principal enjeu. Les exploitants concernés doivent faire le bilan du fonctionnement de leur site, en prouvant qu'ils travaillent avec les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Les documents de référence européens, les « BREF » sectoriels, sont un outil essentiel pour cette démonstration.

Rappelons qu'au terme de la directive européenne, tous les IPPC doivent être conformes depuis le 31/10/2007. Il y a donc lieu d'en achever au plus vite la démonstration.

## REACH : Nouvelle mission de l'inspection

2009 sera aussi l'année zéro de REACH pour l'Inspection. Au même titre que d'autres corps (fraudes, douanes,

inspection du travail), les services de la DRIRE mèneront les premiers contrôles orientés « produits » et basés sur le règlement REACH. Une ordonnance qui sera publiée au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2008 présentera le dispositif de sanction, pénal et administratif, qui régira notre mission d'inspection dans ce domaine.

Après plus de dix ans d'élaboration, le règlement REACH entre dans sa phase opérationnelle : dès 2009, les pouvoirs publics seront fondés à s'assurer de sa bonne application auprès des exploitants et importateurs concernés.

## Ne ratez pas la phase de préenregistrement qui se termine le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Toute substance non préenregistrée devra être retirée du marché le temps de son enregistrement définitif.

## Les plans régionaux : une adaptation locale aux enjeux nationaux

Enfin, différents plans régionaux entrent dans la dernière phase de leur élaboration dans le domaine de l'eau, de l'air, des déchets, et plus généralement de la thématique santé-environnement. La DRIRE y est pleinement associée et travaille à leur finalisation avec les différentes parties concernées.

Nous devons travailler ensemble pour diminuer l'impact sur l'environnement des installations classées.

Sébastien DESSILLONS  
Chef du Service Régional de  
L'Environnement Industriel,  
DRIRE Ile-de-France.

\*ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

\*\*IPPC : Integrated pollution prevention and control

## REACH : la France en retard !

Les derniers chiffres fournis par l'Agence Européenne des Produits Chimiques sur le nombre de pré-enregistrements en application du règlement REACH montrent un retard pour les entreprises françaises. La France ne représente que 6 % du nombre total de pré-enregistrements effectués alors que l'Allemagne est à plus de 30 % et le Royaume-Uni à plus de 20 %. Attention ! Ne manquez surtout pas l'échéance : pré-enregistrez vos substances concernées avant le 01/12/2008.

Assurez-vous ainsi de pouvoir poursuivre votre activité. Au 1<sup>er</sup> décembre, toutes les substances non pré-enregistrées devront être soit enregistrées immédiatement avec l'ensemble des informations prévues, soit retirées du marché ! Le pré-enregistrement est facile et gratuit ; il ne vous engage nullement à enregistrer. Si vous êtes simplement utilisateur de produits chimiques, assurez-vous auprès de vos fournisseurs que ceux-ci effectuent bien les démarches nécessaires afin de prévenir tout risque de rupture de chaîne d'approvisionnement.

## 1<sup>ers</sup> résultats de l'Enquête de Performances HSE 2007 en Ile-de-France

Pour les établissements franciliens qui ont répondu à l'enquête et qui représentent au total près de 4 000 salariés, le taux de fréquence moyen des accidents avec arrêt est de 8,7 et le taux de gravité des incapacités temporaires de 0,16. 57 % des établissements ayant répondu à l'enquête ont publié en 2007 un rapport environnemental, 65 % sont certifiées ISO 14 001, et 63 % sont signataires du Responsible Care. L'élimination des déchets des entreprises franciliennes ayant répondu à l'enquête est externalisée à 100 % : 83 % de ces déchets sont incinérés, contre 17 % mis en Centre d'Enfouissement Technique. Le transport par route reste le moyen le plus utilisé puisqu'il représente près de 70 % de l'ensemble des tonnages expédiés, le transport par voie ferrée représentant 29 %.



## NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS

### un succès national

**Déjà « 1 000 » jeunes diplômés embauchés grâce à notre dispositif ! L'association Nos Quartiers ont des Talents, est une formidable passerelle entre les entreprises et les jeunes diplômés des quartiers populaires.**

L'association permet d'accompagner dans l'emploi des jeunes diplômés Bac+4 et plus, issus des quartiers populaires. Elle met en œuvre des actions concrètes qui permettent de décliner en pratique le principe d'égalité des chances : donner à tous les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence par le mérite et non en favorisant les passe-droits.

Nos Quartiers ont des Talents, est une opération qui offre ses services aux entreprises, fédérations et institutions soucieuses de découvrir de nouveaux talents et d'inscrire dans leurs actions une démarche éthique de valorisation de la diversité. C'est une façon simple et concrète de faciliter les échanges entre jeunes diplômés, cadres et chefs d'entreprises.

### Quels avantages pour une entreprise adhérente ?

Une alternative originale pour le recrutement de vos futurs cadres : venez découvrir dans notre CV-thèque de jeunes talents motivés, disponibles immédiatement et sortant des circuits traditionnels de recrutement.

Un atout pour dynamiser vos équipes : le parrainage. En donnant quelques heures de leur temps, les cadres

dirigeants aident ces jeunes à valoriser leur projet professionnel, à reprendre confiance en eux et ouvrent leur réseau à ceux qui n'en ont pas.

Une action créée par des entreprises, pour des entreprises, à forte couverture médiatique nationale : en adhérant à notre opération qui bénéficie du soutien de Laurence Parisot, présidente d'honneur de Nos Quartiers ont des Talents, et qui présente des résultats concrets et positifs, vous contribuez à son déploiement et votre propre entreprise bénéficie en retour d'un impact fort.

### Nos Quartiers ont des Talents, c'est :

- 2 000 jeunes diplômés suivis
- 1 000 jeunes diplômés embauchés
- 300 candidats dans votre secteur d'activité, soit 21 % de notre promotion 2008 (Industrie – Chimie – Environnement – Qualité)
- 860 parrains
- 400 entreprises partenaires

Vous êtes cadre ou dirigeant d'entreprise et vous souhaitez vous mobiliser aux côtés des jeunes diplômés que nous accompagnons ?

Rejoignez le club des 860 parrains et marraines de Nos Quartiers ont des Talents en prenant contact avec Marie-Christine Rimbault, Directrice Développement / Partenariats Privés, Entreprises et Fédérations (mcr@nosquartiers-talents.com – 01 40 12 96 83).

Pour plus d'informations : [www.nosquartiers-talents.com](http://www.nosquartiers-talents.com)

## Le Village de la Chimie

Métiers & Compétences

**Dans les années à venir, nous allons être confrontés à une augmentation progressive des départs en retraite. Simultanément nous déplorons une désaffection des jeunes pour les filières scientifiques.**

Enfin, l'image de l'industrie, et en particulier de l'industrie chimique, auprès du grand public est injustement ternie. Or la chimie occupe une place prépondérante dans notre environnement et au quotidien. Elle est partout. Devant cette situation, nous avons décidé, en 2004, d'organiser le Village de la Chimie, opération ayant pour objectif prioritaire d'éveiller ou de confirmer auprès des jeunes des vocations scientifiques et techniques en leur présentant la diversité des métiers et des formations dans le domaine de la Chimie.

### Mobilisation des Entreprises

Pour que cette manifestation poursuive son développement, nous avons besoin de la mobilisation des entreprises de la profession mais aussi d'autres branches professionnelles. En 2004 un certain nombre d'entre vous nous ont aussitôt accompagné pour faire vivre ce projet ambitieux. Issus des industries chimiques vous avez initié une dynamique qui nous a permis de sensibiliser des entreprises de la métallurgie, de la recherche... Nous devons impérativement poursuivre cette démarche tout en renforçant la présence des industriels de la chimie.

Le Village de la Chimie constitue une opportunité privilé-

giée pour les professionnels des entreprises de témoigner auprès des jeunes sur le contenu de leurs missions, sur les compétences nécessaires pour les assurer, sur les voies et moyens multiples de développement de carrières et de formation tout au long de la vie.

### Une occasion privilégiée

Aux côtés des entreprises et des professionnels, l'ensemble des établissements de formation aux métiers de la chimie présente aux jeunes visiteurs et leurs parents les filières de formation et informe sur les aptitudes nécessaires ou requises pour l'obtention des diplômes. Ainsi en deux jours, les jeunes des collèges, des lycées, des universités et des écoles peuvent, en un seul lieu, obtenir les informations indispensables pour réussir une orientation de qualité conforme à leurs attentes.

Pour les entreprises c'est un excellent moyen de communiquer sur leurs métiers mais également sur elles-mêmes en associant largement l'ensemble des collaborateurs à cette démarche. C'est aussi une occasion privilégiée pour motiver et trouver des jeunes qui contribueront demain à leur développement.

En février 2008, 6 800 visiteurs sont venus au 5<sup>ème</sup> Village de la Chimie. Conforté par ces résultats, « l'association Le Village de la Chimie - Métiers et Compétences » qui compte parmi ses membres les entreprises et les établissements d'enseignement a décidé d'organiser à nouveau cette manifestation les **13 et 14 Mars 2009 au Parc Floral de Paris au Bois de Vincennes.**

Nous avons besoin de vous tous pour réussir une nouvelle fois. **La pérennité de vos métiers en dépend.**

Contact : Philippe SOUWEINE  
[p.souweine@uic-idf.fr](mailto:p.souweine@uic-idf.fr)



## C2P : une offre de services adaptée

**2007 a été une année de très forte croissance des financements de la professionnalisation : 78 M € ont été ainsi engagés au cours de l'année, soit plus de 52% de plus par rapport à l'année 2006.**

Pour faire face à la croissance, les instances de l'OPCA ont dû, à deux reprises, prendre des mesures de limitation, puis de suspension des financements du Droit Individuel à la Formation (DIF), en fin d'année 2007.

### 2008 : les financements seront assurés !

Les décisions prises par les partenaires sociaux en début d'année 2008 ont permis de sécuriser à nouveau les financements. Compte tenu des demandes de formation que C2P a traitées au cours du premier semestre 2008, les fonds nécessaires à la prise en charge de tous les dispositifs de professionnalisation, dont le DIF (pour lequel C2P prend en charge jusqu'à 25 euros par heure de formation) sont aujourd'hui disponibles.

Le financement du DIF ne connaîtra donc pas les réductions ou les coups d'arrêt qui ont eu lieu l'année dernière.

### La convention de multi-financement

Les taux actuels de financements assurés par C2P, ne couvrent pas toujours le coût total d'une action de formation.

Pour bénéficier de nos financements, le responsable formation doit gérer, en parallèle, la demande auprès de l'OPCA et le règlement du prestataire de formation, ce qui entraîne

notamment la multiplication des factures (facturation de l'organisme de formation, demande de remboursement à l'OPCA). Cette démarche est coûteuse et chronophage pour les services formation.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau service a été développé fin 2007 par les équipes de C2P :

La « convention spécifique de multi-financement ». L'objectif : simplifier le financement d'actions de formation lorsque C2P ne prend pas en charge la totalité du coût.

C2P gère le « complément plan » qui permet de régler l'organisme de formation. Ainsi le « back office administratif », du montage du dossier de financement jusqu'au paiement de l'organisme de formation est assuré par les assistants de gestion formation de l'OPCA (les données traitées par C2P sont ensuite restituées à l'entreprise dans un tableau de gestion spécifique).

Ce nouveau service permet, dans un contexte de réduction des taux de prise en charge, de coupler simultanément période de professionnalisation, DIF et fonds du plan tout en bénéficiant de la simplification administrative mise en place dans l'OPCA.

C'est ainsi la meilleure solution de financement qui est systématiquement recherchée, permettant à l'entreprise de faire « plus et mieux avec son budget » lorsqu'elle forme ses salariés.

L'équipe des 7 conseillers formation de C2P Ile de France, est à votre disposition au 01 54 18 30 pour étudier avec vous la meilleure solution de financement pour vos actions de formation.

Jean-Pierre DELFINO  
Directeur des opérations C2P

# brèves

## ■ Les enseignants en entreprise

Le stage en entreprise, composante obligatoire de la formation initiale des professeurs d'enseignement général de lycée professionnel comme des professeurs d'enseignement technologique et professionnel, a pour objectif général la connaissance du milieu économique et professionnel. Sa durée est de trois semaines. Un stage en milieu professionnel est également prévu pour les Conseillers pédagogiques et d'éducation (CPE) ainsi que pour les professeurs documentalistes. Il est essentiel que nous leur ouvrons les portes de nos entreprises et que nous répondions positivement à la demande des professeurs, cela leur donnera une meilleure connaissance des entreprises de notre profession, ils seront les acteurs d'une orientation réussie des jeunes vers nos métiers.  
Contact : Philippe SOUWEINE  
01 46 53 12 32  
p.souweine@uic-idf.fr

## ■ Modernisation du marché du travail et réforme du temps de travail dans les Industries chimiques

Compte tenu de l'abondante actualité sociale et de ses incidences sur la gestion des ressources humaines, une RIS exceptionnelle au cours de laquelle seront abordés notamment : la période d'essai, la rupture conventionnelle, la mise à la retraite, les HS et les forfaits jour... sera organisée le 20 Octobre 2008 à 14 h 30 à l'UIC Ile de France 14, rue de la République à Puteaux

Contact : Michèle GARY  
01 46 53 11 85 - m.gary@uic-idf.fr

## ■ Comité de bassin Seine Normandie

André SANTINI, Maire d'Issy les Moulineaux et Secrétaire d'état à la fonction publique a été réélu Président du Comité de Bassin Seine Normandie, le 18 septembre dernier. Les com-

missions et groupe de travail ont également été mises en place. La Chimie a quatre représentants dans cette instance et deux d'entre eux siégeront au conseil d'administration de l'Agence.  
Contact : Christian LECUSSAN  
01 46 53 11 88  
c.lecussan@uic-idf.fr

## ■ Politique salariale

La Réunion d'information sociale consacrée à la politique salariale aura lieu le mardi 23 décembre 2008 à 14 h 30 à l'UIC Ile de France.

Contact : Michèle GARY  
01 46 53 11 85 - m.gary@uic-idf.fr

## ■ CCNIC

L'AFPIC Formation organise une formation sur les spécificités de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques le 21 octobre 2008.

*Programme :*

Formation du contrat : embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai.

Exécution du contrat : ancienneté, durée du travail, salaires.

Suspension du contrat : congés, maladie, accident, maternité.

Rupture du contrat : préavis, indemnités de licenciement, départ et mise à la retraite.

*Animation :*

Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris La Défense, à l'UIC Ile de France

Coût : 400 € H.T.

Contact : Jennifer COULON :  
01 49 03 76 71  
j.coulon@afpic.com

« Le catalyseur », lettre d'information de l'UIC Ile de France,  
Le Diamant A  
92909 Paris la Défense Cedex.  
Directeur de la publication :  
Gérald LEHMANN :  
01 46 53 12 29  
Rédacteur en chef :  
Gilles le MAIRE :  
01 46 53 11 83  
Secrétaire de rédaction :  
Anne DELARGILLIERE :  
01 46 53 11 80  
Maquette et réalisation : VEGA